

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [prudhommem1-cssvt-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/134b3c0226b8e856878e8079>

Date d'obtention : 2025-02-03 20:12:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lors d'un dévoilement, prendre le temps d'écouter le jeune, le rassurer, être bienveillante. Par la suite, je questionne le jeune à l'aide du questionnaire afin d'obtenir une vue d'ensemble sur la situation (amorce, nature, intentions et étendue de la situation). Ce questionnaire pourra soutenir mon jugement clinique et les interventions suivantes. Si d'autres jeunes semblent impliqués, je les rencontre aussi et complète le questionnaire avec eux. Une fois tous les élèves concernés rencontrés, si j'estime qu'il s'agit d'un acte impulsif, je contacte la police dans le but de sensibiliser les jeunes. Si par contre, il s'agit d'un acte malveillant, je contacte rapidement les policiers afin que ces derniers puissent venir prendre le relais de l'intervention. Dans tous les cas, si j'ai des raisons de croire que du contenu sexuellement explicite est sur un appareil électronique, je peux le confisquer, sans regarder le dit contenu, et le remettre aux policiers par la suite. En tout temps, je dois préserver l'intégrité des jeunes impliqués. Un signalement à la DPJ doit aussi être fait.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

S'il s'agit d'une situation à l'extérieure de l'école et que des impacts ne sont pas observés chez le jeune en question à l'école, je dois référer directement au service de police. Le projet sexto ne s'applique donc pas dans de tels cas.

S'il s'agit d'un acte malveillant, je dois rapidement informer les policiers, mais avant, je dois tout de même questionner tous les jeunes impliqués à l'aide du questionnaire.

S'il ne s'agit pas de contenu sexuellement explicite, le projet sexto ne s'applique pas et c'est plutôt les politiques internes qui soutiendront l'intervention auprès des jeunes.

Lorsqu'un jeune refuse de collaborer, je peux appeler directement le service de police.

Même s'il s'agit d'une récidive, je dois passer en revue les étapes du projet sexto. Je dois donc rencontrer le jeune à nouveau afin d'établir la vue d'ensemble de la situation avant de faire appel au service de police.

En aucun cas je dois échanger avec les médias. Je réfère aux services de communication de mon centre de services

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je trouve délicat devoir questionner les jeunes impliqués dans la situation. Puisqu'il s'agit d'un sujet souvent tabou chez nos jeunes, ils ne s'ouvrent pas facilement sur le sujet, d'autant plus que les impacts sont souvent importants. Puisque nous, les professionnels, ne sommes pas souvent en présence élève, il est difficile de créer des liens avec les jeunes. Et questionner des jeunes sur ce sujet sans avoir de lien peut être laborieux. Il faut avoir de bonnes connaissances et habiletés en relation d'aide pour amener les jeunes à se confier et à avoir confiance en nous. Aussi, dans le contexte de petites écoles en région, s'assurer de la confidentialité des jeunes impliqués peut être difficile. Les nouvelles vont vite. Il faut être vraiment alerte face aux données qui sont communiquées entre les différents intervenants impliqués dans la situation.